



## Objectif

Ce programme de bourses d'études a pour but de promouvoir l'éducation postsecondaire et d'aider les enfants d'employés<sup>1</sup> à obtenir un diplôme universitaire ou collégial.

## Nombre, valeur et durée des bourses d'études

Jusqu'à un maximum de douze (12) bourses au niveau du baccalauréat ou diplôme collégial.

Candidats canadiens: Ces bourses ont une valeur de 2 500 \$ CA, et sont valides pendant une année. Candidats américains: Ces bourses ont une valeur de 2 500 \$ US, et sont valides pendant une année.

## Admissibilité

Pour être admissible, un candidat doit :

- être un enfant à charge d'un employé permanent à temps plein de Flynn, qui compte au moins une année de service continu par la date limite du programme. Le service continu signifie que l'employé n'a pas eu d'interruption de travail de plus de six mois. Dans le cas où plus d'un enfant à charge du même employé présente une demande, un seul d'entre eux sera admissible à la bourse d'études. Un enfant à charge est défini comme l'enfant biologique, adopté légalement de l'employé, l'enfant du conjoint (marié ou conjoint de fait) ou un enfant en tutelle légale de l'employé ;
- les enfants du personnel de direction et les enfants des employés actionnaires ne sont pas admissibles à ce programme ;
- prévoir commencer sa première année ou être déjà inscrit dans un programme à temps plein menant à un premier diplôme ;
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins:
  - 60 pour cent (ou équivalent) au cours des trois derniers trimestres pour lesquels les notes sont disponibles, pour les candidats appliquant au niveau du diplôme collégial ;
  - 70 pour cent (ou équivalent) au cours des trois derniers trimestres pour lesquels les notes sont disponibles, pour les candidats appliquant au niveau du programme de baccalauréat ;
  - Les cours pratiques liés au choix de carrière ou au perfectionnement personnel ne seront pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

\* La politique d'Universités Canada pour le calcul de la moyenne a été élaborée en consultation avec les services d'admission des universités et des collèges de même qu'avec des responsables de l'aide financière dans l'ensemble du pays. Il existe une grande diversité parmi les candidats à ce programme de bourses d'études, qui proviennent de régions géographiques différentes et qui ont atteint différents niveaux de scolarité. Par ailleurs, il importe de signaler que les systèmes de notation diffèrent selon les établissements d'enseignement. La politique de calcul de la moyenne d'Universités Canada vise à calculer la moyenne scolaire des candidats de façon à ce qu'elle donne un juste aperçu du candidat en tenant compte des différences en matière de programme d'études. À cette fin, les notes les plus récentes suivies des notes les plus élevées dans quatre cours seront prises en compte pour le calcul de la moyenne.



En ce qui concerne les relevés de notes du secondaire, seules les notes de cours dans les matières suivantes seront prises en compte : langue, sciences sociales ou humaines, mathématiques et sciences. Six cours sont choisis pour chaque candidat, et pas plus de deux cours dans la même catégorie. Le calcul de la moyenne peut se faire à partir de quatre ou cinq cours s'il n'y a pas suffisamment de cours disponibles.

Établissements admissibles:

- Les établissements d'enseignement canadiens ou américains, ou leurs établissements affiliés, reconnus comme ayant le pouvoir de conférer des grades ou des diplômes (p. ex. les universités, les collèges ou les cégeps – diplômes techniques).

### Domaine d'études/Exigences du programme

- Les bourses ne sont assujetties à aucune restriction quant au programme d'études ou à la discipline;
- Le programme doit être d'une durée minimale de deux ans;
- Les programmes préparatoires à l'université, peu importe la province ou le territoire (p. ex. les diplômes pré-universitaires conférés par les cégeps ou les collèges) ne sont pas admissibles.

### Conditions / Restrictions

- Selon le programme, un baccalauréat appliqué peut être considéré comme étant au niveau universitaires ou collégiales ;
- Les étudiants qui entreprennent des études postsecondaires en janvier sont admissibles au concours de l'été de la même année ;
- Les candidats ayant déjà obtenu une bourse d'études Flynn peuvent présenter une demande dans la même catégorie à chaque année, cependant, ils ne sont pas admissibles dans l'autre catégorie.

### Administrateur du programme de bourses d'études

Partenaires en bourse d'études Canada, une division d'Universités Canada, administre le programme de bourses d'études au nom de Flynn Group of Companies. Le mandat d'Universités Canada est de contribuer à l'élaboration des politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la coopération entre les universités et les gouvernements, l'industrie, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle effectue pour le compte d'entreprises, d'organismes gouvernementaux ou de fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le [www.univcan.ca](http://www.univcan.ca).

Flynn Group of Companies conserve le droit de modifier son parrainage au programme de bourses ou d'y mettre fin sans préavis.



## Sélection des boursiers

La présélection des candidats est assurée par un comité formé de représentants d'universités et de collèges canadiens choisis par Partenaires en bourse d'études Canada. Le choix des lauréats sera effectué par un comité de sélection de Flynn. La décision du comité concernant le choix des boursiers est irrévocable.

### Critères d'évaluation :

- le rendement scolaire;
- la qualité de texte;
- la qualité et la pertinence des lettres de recommandation.

La préférence sera accordée aux candidats qui soumettront une demande de bourse d'études Flynn pour la première fois. Tout changement de programme d'études effectué après avoir envoyé la demande initiale à Universités Canada et après avoir reçu l'offre de bourse d'études finale de Flynn pourrait avoir des conséquences sur l'attribution de la bourse d'études.

Tous les candidats recevront une confirmation par courriel des résultats du processus de sélection, dès qu'ils seront disponibles.

## Candidats retenus

Les candidats retenus recevront une confirmation de leur bourse d'études en août. Ils seront tenus de compléter le processus d'acceptation de bourses d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, dont la preuve d'inscription à l'établissement d'enseignement. Les boursiers sont responsables d'informer Partenaires en bourse d'études Canada de tout changement de leurs coordonnées par l'entremise du portail en ligne.

## Versement

- Le versement de la bourse d'études ne sera effectué qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par Partenaires en bourse d'études Canada de toutes les pièces justificatives requises;
- Partenaires en bourse d'études Canada versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement au nom de Flynn ;
- Il revient à l'étudiant de veiller à ce que le paiement de ses frais de scolarité soit effectué dans les délais prévus par l'établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études ;
- L'établissement d'enseignement versera les paiements au boursier selon les pratiques en vigueur dans l'établissement d'enseignement.
- Veuillez noter que, selon la méthode de paiement, la réception du versement peut prendre entre six et huit semaines une fois que le candidat a accepté la bourse.



## Processus de demande

L'étudiant est considéré comme le propriétaire de la demande et doit être admissible à la bourse d'études, conformément aux lignes directrices du programme. La demande doit être remplie et envoyée par l'étudiant et non par l'employé de Flynn Group of Companies. Veuillez ajouter [bourses@univcan.ca](mailto:bourses@univcan.ca) à votre liste d'expéditeurs autorisés dans vos options de gestion de courriels pour continuer à recevoir les messages importants de Partenaires en bourse d'études Canada.

1. Pour présenter une demande en ligne, veuillez consulter le : <https://portal.scholarshippartners.ca/>.
2. Pour accéder au programme de bourses d'études, veuillez inscrire le code de l'entreprise : **289FLY2021**.
3. L'employé de Flynn Group of Companies devra remplir et signer le formulaire Consentement de l'employé dans lequel sont demandées des précisions telles que son numéro d'employé et son consentement à la collecte de cette information dans le but de vérifier l'admissibilité au programme de bourses d'études. Le candidat devra téléverser ce formulaire dans le cadre du processus de demande.
4. Les demandes doivent être soumises à Partenaires en bourse d'études Canada au plus tard le **28 avril 2021 à 13 h (HE)**.
5. Toutes les pièces justificatives doivent être reçues avant le **12 mai 2021 à 13 h (HE)**.
6. Les documents seront examinés par le personnel de Partenaires en bourses d'études afin de vérifier que toutes les exigences sont respectées.
7. Un accusé de réception de toutes les demandes reçues sera envoyé par courriel une fois qu'elles auront été traitées par Partenaires en bourse d'études Canada.
8. Les candidats ont la responsabilité de s'assurer que tous leurs documents ont été reçus et acceptés. Ils peuvent le faire en consultant le <https://portal.scholarshippartners.ca/> pour connaître l'état de leur demande.
9. Les renouvellements et la gestion des comptes seront effectués en ligne.

## Documents justificatifs

Les pièces justificatives décrites ci-dessous doivent être jointes à la demande. Si certains de ces documents ne sont pas reçus ou approuvés par Partenaires en bourse d'études Canada, la demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée. Partenaires en bourse d'études Canada enverra un dernier courriel de suivi aux candidats le 10 mai 2021 leur demandant de faire parvenir toute documentation incomplète ou manquante à leur dossier. Les pièces justificatives doivent être reçues au plus tard le **12 mai 2021 à 13 h (HE)**.

### Consentement de l'employé

L'employé de Flynn Group of Companies doit remplir le formulaire Consentement de l'employé et le joindre à la demande. L'information qu'il contient est nécessaire pour confirmer l'admissibilité à la bourse d'études en vertu des critères d'admissibilité du programme. Ces renseignements ne seront ni utilisés ni divulgués à des fins autres que celles qui sont spécifiées, à moins que la loi ne l'exige ou ne l'autorise.



**Lettres de recommandation**

Les lettres de recommandation doivent provenir de personnes distinctes et n'ayant pas de lien de parenté avec le candidat. Toutes les lettres doivent être datées, dactylographiées et signées avec une signature électronique. Elles doivent également comporter les coordonnées du répondant. Le répondant doit décrire sa relation avec le candidat dans sa lettre. Les lettres de recommandation doivent être datées de moins d'un (1) an avant la date limite de remise des documents justificatifs.

**Lettre de recommandation (scolaire)**

La lettre de recommandation scolaire doit provenir d'un enseignant ou d'un professeur, actuel ou ancien, qui connaît bien le candidat et son dossier scolaire.

**Lettre de recommandation (parascolaire)**

La lettre de recommandation parascolaire doit provenir d'une personne qui connaît le bénévolat, l'engagement communautaire et les activités parascolaires du candidat, et qui n'est pas celle qui a rédigé la lettre de recommandation scolaire.

**Relevé de notes**

Un relevé de notes officiel des trois derniers trimestres, c'est-à-dire les notes pour la période qui s'échelonne de septembre 2019 à décembre 2020, est requis. Si le candidat n'était pas inscrit pendant cette période, les notes des trois derniers trimestres pendant lesquels le candidat était inscrit doivent être fournies. Les notes d'école à domicile ne seront acceptées que si elles ont été validées par un processus d'évaluation indépendant reconnu.

**NOTA :** Reconnaisant les répercussions de la COVID-19, si les relevés de notes officiels ne sont pas disponibles, Partenaires en bourses d'études Canada acceptera les relevés de notes non officiels datés qui proviennent du compte de l'étudiant et qui portent son nom.

**Les documents doivent être téléversés dans le cadre d'une demande en ligne, ou envoyés directement à l'adresse courriel ci-dessous avant le 12 mai 2021 à 13 h (HE).**

**REMARQUE :** Si l'un des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté, la demande sera considérée comme incomplète. Une prolongation de la date limite ne sera pas accordé.

Nous joindre

Partenaires en bourses  
d'études Canada.  
Scholarship  
Partners Canada.

Partenaires en bourses d'études Canada  
Réf : La bourse d'études Flynn  
350, rue Albert, bureau 1710  
Ottawa (Ontario) K1R 1B1

Tél.: (613) 563-1236  
Sans-Frais: 1-844-567-1237  
Courriel : [bourses@univcan.ca](mailto:bourses@univcan.ca)